

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MONTAGNES DU GIFFRE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MONTAGNES DU GIFFRE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. **(RPQS rédigé par la CCMG et présenté aux élus de la CCMG suite au transfert de compétence au 1er janvier 2026).**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	3
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	3
2. GESTION DES ABONNÉS	3
2.1 NOMBRE D'ABONNES	3
2.2 INSTRUCTION DU VOLET EAU POTABLE DES DEMANDES D'URBANISME	
4	
2.3 REGLEMENT D'EAU POTABLE	4
CHAPITRE II : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
3. EAU BRUTES.....	5
3.1 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	5
4. EAUX TRAITEES	6
4.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN OEUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU	
POTABLE	6
4.2 PRODUCTION	7
4.3 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	10
4.4 AUTRES VOLUMES	10
4.5 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES.....	11
5. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	11
6. INTERVENTIONS 2025	11
6.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT	11
6.2 TRAVAUX NEUFS	12
6.3 ENTRETIEN	13
CHAPITRE III : INDICATEURS FINANCIERS	15
7. MODALITES DE TARIFICATION	15
8. FACTURE D'EAU TYPE	15
9. TARIFS ANNEXES.....	16
10. RECETTES	16
11. EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	17
12. STRUCTURE DE LA DETTE	20
CHAPITRE IV : INDICATEURS DE PERFORMANCE	21
13. QUALITE DE L'EAU	21
14. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES	
RESEAUX	21
15. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU.....	23
15.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	23
15.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES	23
15.3 INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU	24
15.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	
24	
15.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES	24
16. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	26

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

En 2025, le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) était compétent :

- En matière d'eau potable (production et distribution) pour les communes de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix et Samoëns.
- En matière d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées) pour les communes de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix, Samoëns, La Rivière Enverse et Chatillon sur Cluses.
- En matière d'eaux pluviales pour les communes de Samoëns, Verchaix, Morillon et Chatillon-sur-Cluses.

Par délibération en date du 25 janvier 2023, le Syndicat a approuvé le principe du recours à la délégation de service public pour :

- L'exploitation du service public d'eau potable des Communes de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix et Samoëns,
- L'exploitation du service public d'assainissement collectif des Communes de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix et Samoëns, La Rivière-Enverse et Chatillon sur Cluses,
- L'exploitation du réseau d'eau pluviale des Communes de Samoëns, Verchaix, Morillon et Châtillon-sur-Cluses.

Par délibération en date du 25 octobre 2023, le Comité syndical a décidé d'attribuer le contrat de concession sous forme de délégation de service public à la société VEOLIA EAU.

Le contrat de concession a été conclu pour une durée de 8 ans et 7 mois, à compter du 1er janvier 2024. Le terme est fixé le 31 juillet 2032. Le contrat de concession a été modifié par avenant le 9 octobre 2024 (délibération 18/24 du 9 octobre 2024) — Avenant 1 : adoption des règlements de service eau potable et assainissement collectif, modification du Fond de Gros Entretien et de Renouvellement (GER), modification du bordereau des prix unitaires du service d'eau potable, modification des reversements des parts syndicales et dates de facturation.

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG), le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre, compétent en eau et assainissement a été dissous de plein droit au 1^{er} janvier 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la CCMG se substitue au SIMG au titre des compétences eau potable et assainissement ; les compétences GEPU et défense incendie ont été restituées aux communes.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2026, la CCMG est substituée de plein droit aux communes de Chatillon sur Cluses et la Rivière Enverse au sein du syndicat mixte des Fontaines (qui assure la compétence eau potable pour Chatillon et la Rivière Enverse).

2. GESTION DES ABONNÉS

2.1 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'eau potable dessert **4 402 abonnés** au 31/12/2025 (4 379 abonnés en 2024) répartis sur l'ensemble des 4 communes :

Evolution des abonnés Eau potable				
Commune	2022	2023	2024	2025
Morillon	701	707	724	725
Verchaix	693	703	704	704
Samoens	2 230	2 268	2 270	2 305

Sixt Fer à Cheval	664	686	680	668
TOTAL	4 288	4 364	4 379	4 402

Le nombre d'unités logements par commune est le suivant :

Nombre d'unités logements par commune					
Commune	2021	2022	2023	2024	2025
Morillon	2 422	2 432	2 439	2 358	2 439
Samoens	5 696	5 804	5 819	5 860	5 991
Sixt-Fer-à-Cheval	828	830	849	828	853
Verchaix	802	809	817	804	830
Total	9 748	9 875	9 924	9 850	10 113

2.2 INSTRUCTION DU VOLET EAU POTABLE DES DEMANDES D'URBANISME

Sur 2025, les volets eau potable de **132** documents d'urbanisme ont été instruits par le CCMG.

Avis Eau potable sur documents d'urbanisme			
Commune	2023	2024	2025
Morillon	11	19	23
Verchaix	22	17	10
Samoens	63	79	85
Sixt Fer à Cheval	9	11	14
TOTAL	105	126	132

2.3 REGLEMENT D'EAU POTABLE

Le règlement du service intercommunal d'eau potable a été validé par délibération du SIMG, alors compétent, le 09 octobre 2024.

Il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'eau potable, les relations entre l'exploitant et l'abonné du service et les obligations de la collectivité et des usagers en matière d'entretien et de contrôle des équipements concernés.

CHAPITRE II : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

3. EAU BRUTES

3.1 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le territoire syndical comptabilise 28 sites :

Communes	Sites de la Ressource
MORILLON	RESSOURCE_CAPTAGE DE BERGIN
	RESSOURCE_CAPTAGE DES FEUX
	RESSOURCE_CAPTAGE DES LAURENTS
SAMOËNS	RESSOURCE_BECTA MOGENIER
	RESSOURCE_CRIC
	RESSOURCE_LA BECTA
	RESSOURCE_LA COMBE AU FLES
	RESSOURCE_LA COMBE VERCLAND
	RESSOURCE_LA GRANGETTE
	RESSOURCE_LA LESIERE
	RESSOURCE_LA ROGNE
	RESSOURCE_LE BIOLET
	RESSOURCE_LES FONTAINES
	RESSOURCE_LES FONTANETTES
	RESSOURCE_PAPARS
	RESSOURCE_PLAN DES ARCHES
	RESSOURCE_CAPTAGE DE FONTAINE EAU CLAIRE
SIXT-FER-À-CHEVAL	RESSOURCE_CAPTAGE DE MONT FLEURI
	RESSOURCE_CAPTAGE DES FAIX
	RESSOURCE_CAPTAGE DES PLATONS
	RESSOURCE_CAPTAGE DU CROT
	RESSOURCE_CAPTAGE DU FARDELAY
	RESSOURCE_CAPTAGE DU MONT
	RESSOURCE_CAPTAGE LE POT
	RESSOURCE_CAPTAGE DU CHOSAL
VERCHAIX	RESSOURCE_CAPTAGE DU ROCHER
	RESSOURCE_CAPTAGE LES BOUCHARDS
	RESSOURCE_CAPTAGE LA CRUZE

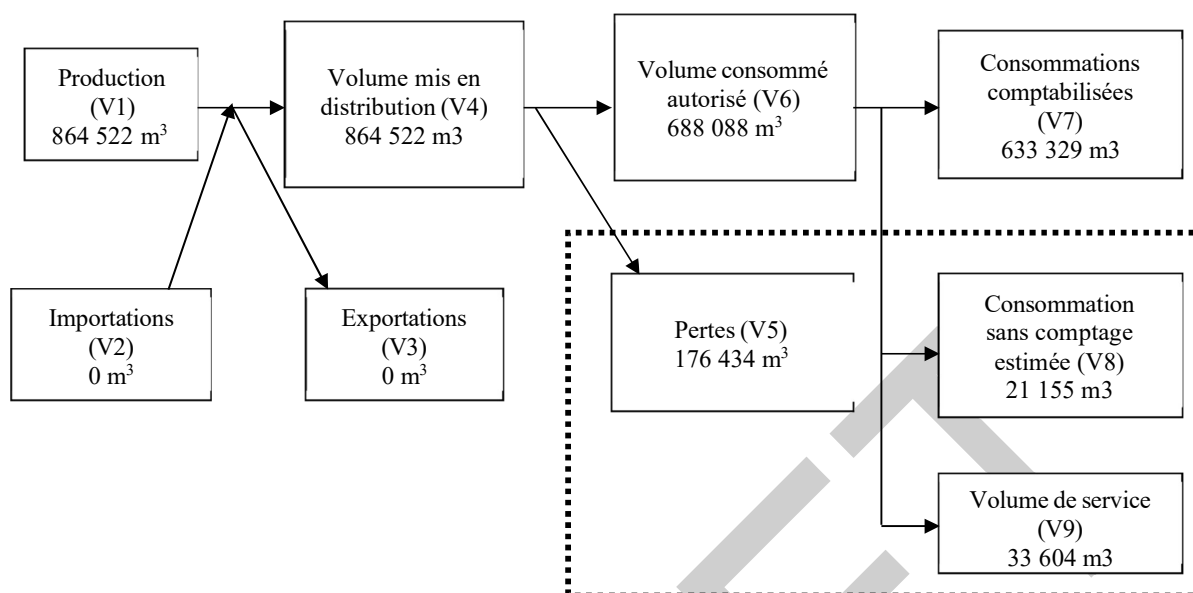
Le service public d'eau potable a prélevé **865 617 m³** pour l'exercice 2025 (889 476 m³ pour l'exercice 2024).

	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en % N/N-1
Source Les Feux (Réservoir Les Champs)	26 529	24 592	20 410	18 418	-9,8%
Source Les Feux (La Biolle)	197 890	184 946	165 133	207 407	+25,6%
Source Les Esserts (Réservoir les Esserts)	45 058	36 285	30 153	28 712	-4,8%
Source Les Chosals (RSV DE PRAILLOU)	18 864	22 090	17 386	19 087	+9,8%
Source La Cruze (Réservoir La Chaumette)	9 602	12 497	11 955	14 162	+18,5%
Source Des Fardelets (Réservoir La Feulatière + départ Lavoisière)	134 483	102 048	68 367	54 199	-20,7%
Sources des Fardelets (Départ Passy)	4 216	3 131	1 553	1 430	-7,9%
Source Les Platons Départ Rsv du Fer à Cheval 1 et 2	30 535	26 130	23 732	21 752	-8,3%
Captage de Bellecombe (Réservoir Le Crot)	12 370	13 544	9 640	9 715	+0,8%
Captage Le Pot (Réservoir Englène)	569	502	571	489	-14,4%
Captage Le Mont (Réservoir Le Mont)	931	775	656	1 385	+111,1%
Captage Mont Fleuri (Réservoir Balme dessus)	1 626	1 017	989	970	-1,9%
Captage Les Faix (Réservoir Les Faix)	7 377	8 114	10 974	10 803	-1,6%
Sources Les Bouchards	0	0	0	0	0
Sources La Rogne-Le Biolet (Réservoir Les Curtets)	3 680	3 083	2 754	4 925	+78,8%
Sources Combe au Flé - TP Curtets	47 116	36 033	46 881	57 282	+22,2%
Sources Les Chavonnes ou Fontanettes (Les Combes)	41 056	31 442	19 719	27 535	+39,6%
Sources Les Chavonnes ou Fontanettes (Les Grands Bois)	23 917	39 311	52 883	19 373	-63,4%
Source Les Fontaines (La Falconnière)	356 620	341 993	335 576	314 554	-6,3%
Sources de Vercland	81 302	66 690	69 709	50 486	-27,6%
Source la Grangette	683	667	435	2 933	+574,3%
Total	1 044 424	954 890	889 476	865 617	-2.68%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

4. EAUX TRAITEES

4.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN OEUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



4.2 PRODUCTION

Le territoire syndical comptabilise **24 réservoirs**. Pour une capacité totale de **5 465 m³**.

Communes	Sites du Réservoir	Volume utile (m³)
MORILLON	RESERVOIR_LES ESSERTS	700
	RESERVOIR_LES CHAMPS	100
	RESERVOIR_POMPAGE_LA BIOLLE	1000
SAMOËNS	RESERVOIR_DE L'ETTELEY	75
	RESERVOIR_LA COMBE AUX FLES	100
	RESERVOIR_LA FALCONNIERE	1000
	RESERVOIR_LA GRANGETTE	30
	RESERVOIR_LES COMBES_SAMOËNS	80
	RESERVOIR_LES CURTETS	50
	RESERVOIR_LES GRANDS BOIS	200
	RESERVOIR_LES SAIX	500
SIXT-FER-À-CHEVAL	RESERVOIR DE FONTAINE EAU CLAIRE	10
	RESERVOIR_DE BALME DESSUS	50
	RESERVOIR_DE PASSY	30
	RESERVOIR_D'EAU SIXT FER A CHEVAL	400
	RESERVOIR_D'ENGLENE	50
	RESERVOIR_DES FAIX	30
	RESERVOIR_DU CROT	10
	RESERVOIR_DU FRENALAY	30
	RESERVOIR_DU MONT A SIXT	50
	RESERVOIR_POMPAGE_DE LA FEULATIERE	500
VERCHAIX	RESERVOIR_DE LA CHAUMETTE	200

	RESERVOIR_DE PRALLIOU	200
	RESERVOIR_DES MAGNINS	50

Le territoire communautaire comptabilise les installations de pompage / relevage suivantes :

Communes	Sites	Débit nominal (m3/h)
SAMOËNS	POMPAGE_LA FALCONNIERE	60
	POMPAGE_LES BILLETS	114
	POMPAGE_RESERVOIR_LA CHAR	108
	POMPAGE_RESERVOIR_LE BENE	108
	RESERVOIR_POMPAGE_VERCLAND	108
SIXT-FER-À-CHEVAL	POMPAGE_DE SIXT	12
VERCHAIX	POMPAGE_RESERVOIR_ LA RAPPAZ	36
	RESERVOIR_POMPAGE D'EQUILIBRE DE VERCHAIX	36

Le territoire communautaire compte 24 unités de désinfection de l'eau potable, de type Chlore gazeux ou Hypochlorite de sodium.

Nature des ressources utilisées

Réseaux	Ressources	Sites	Traitement	Secteurs alimentés
LES ESSERTS	Sources de Bergin	Réservoir Les Esserts	chlore gazeux	Morillon - Les Esserts, Les Chavallées, Les Chavornnes, Mindon
	Source des Laurents			
LES CHAMPS	Source des Feux	Réservoir des Champs	chlore gazeux	Morillon - Les Champs, Les Miaux
MORILLON/ VERCHAIX	Source des Feux	Réservoir de La Blotie	chlore gazeux	Morillon - Chef-lieu et périphérie proche, Le Vernay
				Verchaix Bas
				Samoens - L'Etteley
VERCHAIX HAUT	Source du Chosal	Réservoir de Prallieu	hypochlorite de sodium	Verchaix Haut
	Source de La Cruz	Réservoir de La Chaumette	chlore gazeux	
	Source du Bouchard			
LE MONT	Source du Mont	Réservoir du Mont	hypochlorite de sodium	Sixt-Le Mont
PASSY	Source du Fardelay	Réservoir de Passy	Traitement au réservoir de la Feulatière	Sixt-Passy, Le Planey, Les Bouchets
ENGLÈNE	Source le Pot	Réservoir d'Englène	hypochlorite de sodium	Sixt-Englène
BALME DESSUS	Source de Mont Fleuri	Réservoir de Balme Dessus	hypochlorite de sodium	Sixt-Balme Dessus
	Source Fontaine eau Claire (secours)			
LE CRÔT	Source de Bellecombe	Réservoir du Crôt	hypochlorite de sodium	Sixt-Le Crôt, L'Echemy, Les Petites Chemys
PRINCIPAL DE SIXT	Source du Fardelay	Réservoir de La Feulatière	chlore gazeux	Sixt-Chef lieu et périphérie proche
LES FAIX	Sources des Faix	Réservoir des Faix	hypochlorite de sodium	Sixt-Les Faix, Le Perret
LE FER A CHEVAL	Source des Platons	Réservoir du Frénalay	hypochlorite de sodium	Sixt-La Pusaz, Le Mollet, Nambride Sixt-Fer à Cheval, Le Frénalay, Les Pellys
LES ALLAMANDS	Source du Plan des Arches	Captage du Plan des Arches	hypochlorite de sodium	Samoens-Les Allamands
LES CURTETS	Source de La Rogne	Réservoir des Curtets	hypochlorite de sodium	Samoens-Cessonex, La Combe au Flé
	Source du Biolet			
LA COMBE AU FLE	Source de La Combe au Flé	Réservoir de La Combe au Flé	hypochlorite de sodium	Samoens-Mathonex, Plan Praz
LES COMBES	Source des Fontanettes	Réservoir des Combès	hypochlorite de sodium	Samoens-Le Coudray, Les Pleignes, Le Villard
LES GRANDS BOIS	Source des Fontanettes	Réservoir des Grands Bois	hypochlorite de sodium	Samoens-Les Moulins, La Falconnière
PRINCIPAL DE SAMOENS	Source des Fontaines	Réservoir de La Falconnière	chlore gazeux	Samoens-Chef lieu et périphérie proche, Les Vallons, Les Sages + Vercland et Les Saix en complément par pompage + rés. Les Combès en secours par pompage
LA COMBE	Source de La Combe	Captage de La Combe	hypochlorite de sodium	Samoens-La Combe

Nature des ressources utilisées				
Réseaux	Ressources	Sites	Traitement	Secteurs alimentés
LA GRANGETTE	Source de La Grangette	Réservoir de La Grangette	hypochlorite de sodium	Samoens-La Grangette
LES PLANS	Source de La Lésière	Source de La Lésière	hypochlorite de sodium	Samoens-Les Plans
VERCLAND	Source de La Becta	Réservoir de Vercland	chlore gazeux	Samoens-Vercland, Chez Renand, Le Fayet, Le Petit Saix + Les Saix par pompage
	Source de La Becta Mogenier			
	Source des Papars			
LES SAIX	Source des Fontaines	Réservoir des Saix	chlore gazeux	Plateau des Saix

864 522 m³ d'eau potable ont été mis en distribution pour l'exercice 2025 (886 490 m³ pour l'exercice 2024 ce qui représente une évolution de -2,5%).

Volumes mis en distribution						
Secteur	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Morillon/Verchaix	275 013	290 737	272 255	245 037	287 786	+ 17,4 %
Samoens	480 024	549 124	513 997	533 933	490 771	- 8,1 %
Sixt-Fer-à-Cheval	204 184	188 708	155 653	107 520	85 965	-20,05 %
Total des volumes produits	959 221	1 028 569	941 905	886 490	864 522	-2,48 %
Total des volumes mis en distribution	959 221	1 028 569	941 905	886 490	864 522	-2,48 %

4.3 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m3	Volumes vendus* durant l'exercice 2024 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m3	Variation en % N/N-1
Abonnés domestiques et non domestiques	728 876	749 251	638 368	633 329	-0,79%
Total vendu aux abonnés (V7)	728 876	749 251	638 368	633 329	-0,79%

4.4 AUTRES VOLUMES

	Exercice 2022 m ³ /an	Exercice 2023 m ³ /an	Exercice 2024 m ³ /an	Exercice 2025 m ³ /an	Variation en % N/N-1
Volume consommation sans comptage (V8)	2 011	2 011	68 931	21 155	-69.3%
Volume de service (V9)	20 586	14 781	21 941	33 604	+53.2 %

4.5 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

	Exercice 2022 m³/an	Exercice 2023 m³/an	Exercice 2024 m³/an	Exercice 2025 m³/an	Variation en % N/N-1
Volume consommé autorisé (V6)	751 473	766 043	729 240	688 088	- 5.6 %

Les volumes consommés autorisés V6 correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés V7 (volumes vendus) : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés.
- Volumes consommés sans comptage V8 : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- Volumes de service du réseau V9 : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

5. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **160.7 kilomètres** au 31/12/2025 (160.0 au 31/12/2024) dont 36.740 km d'adduction et 123.919 km de distribution.

6. INTERVENTIONS 2025

6.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

Les travaux de renouvellement réalisés en 2025 dans le cadre du GER (Fond de Gros Entretien et de Renouvellement prévu au contrat de DSP) par la collectivité sur le territoire Ex-SIMG sont présentés ci-dessous.

Accessoires réseau et branchements :

- Remplacement de 2 099 compteurs
- Renouvellement de 24 branchements
- Reprise de 38 bouches à clé
- Renouvellement de 6 vannes sur réseau ou en ouvrage
- Reprise de 3 ventouses
- Renouvellement de 4 réducteurs de pression

Pompage Les Billets :

- Clapet refoulement pompe 3
- Vanne DN125 PN25

Réservoir Pompage D'équilibre De Verchaix :

- Robinet flotteur

Réservoir Pompage De La Feulatière :

- Ballon anti-bélier

- Pompe 1

Réservoir Pompage La Biolle :

- Maintenance Ballon anti-bélier

Pompage Réservoir Vercland :

- Groupe électropompe N1

Réservoir Les Esserts :

- Chloromètre CIR

Réservoir De La Chaumette :

- Maintenance Analyseur de chlore

Réservoir Du Crot :

- Compteur Le Crot distribution

Réservoir La Combe aux Fées :

- Robinet flotteur
- Canne d'injection
- Sécurité anti-intrusion

Réservoir La Grangette :

- Flip-flop

Réservoir Les Champs :

- Pompe d'Eau Motrice
- Sécurité anti-intrusion

Réservoir Les Combes Samoëns :

- Sécurité anti-intrusion

Réservoir Les Curtets :

- Analyseur de Chlore
- Sécurité anti-intrusion

Réservoir Les Saix :

- Sécurité anti-intrusion

6.2 TRAVAUX NEUFS

En 2025, Veolia a réalisé les investissements suivants (investissements prévus dans le cadre du contrat de DSP) :

- Sectorisation (1ère partie)
- Modélisation réseau (fin du chantier)
- Pose de 2395 têtes émettrices dans le cadre de la télérelève
- Mise en place d'un analyseur de chlore (fin du chantier)
- Réservoir de la Falconnière : mise en place d'un détecteur de fuite de chlore

Les investissements (études et travaux) réalisés en 2025 par le SIMG sont présentés ci-dessous :

Nature des études et travaux (extension / renouvellement / dévoiement)	Descriptif et Adresse	Commune	Linéaire concerné
Dévoiement	La Tattaz	Verchaix	140 ml
Dévoiement	Les Esserts	Morillon	36 ml
Captage	Moe travaux d'amélioration et mise en conformité source de la Vieille (en cours)	Morillon	-
Réservoir	Le Mont : mise en place d'un capteur de pression	Sixt	-

6.3 ENTRETIEN

Les principales opérations réalisées en 2025 sont présentées dans le tableau suivant :

Principales interventions sur le réseau de distribution			
Indicateur	Type d'intervention	2024	2025
Compteurs de sources ou de distribution	Renouvellement	20	0
Bouches à clés	Renouvellement	29	38
Vannes sur réseau ou en ouvrage	Renouvellement	5	6
Ventouses sur réseau ou en ouvrage	Renouvellement	2	3
Purges sur réseau ou en ouvrage	Renouvellement	1	0
Réducteurs de pression	Renouvellement	-	4
Compteurs abonnés	Renouvellement	826 / 18,2 % du parc compteurs	2 099 / 45.5 % du parc compteurs
Branchements			
Branchements	Créés	72	37
Branchements	Renouvelés	16	24
Branchements	Supprimés	0	0
Fuites			
Fuite sur compteur	Réparations fuites	26	72
Fuite sur équipement	Réparations fuites	14	6
Fuite sur branchement	Réparations fuites	25	24
Fuite sur canalisation	Réparations fuites	13	17
Maintenance équipements et ouvrages			
Chloromètres	Maintenance	14	0
Réservoirs	Lavage	22	22* *dont 2 réalisés début 2026

Installations électriques	Contrôles réglementaires	20	4
Equipements de levage	Contrôles réglementaires	9	9
Poteaux incendie			
Poteaux incendie	Contrôle et entretien	190	86
Poteaux incendie	Renouvellement	3	0
Poteaux incendie	Création	1	0
Création et mise en œuvre pour amélioration du service			
Télégestion	Mise en œuvre	4 réservoirs / 2 captages	0
Purge	Création	2	1
Compteurs distribution	Création	1	0
Compteurs sectorisation	Création	5	3

Fuites				
Type d'intervention	2022	2023	2024	2025
Fuites localisées et réparées	59	54	78	119
Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	4.73	3	3.48	3,92*

L'indice linéaire de perte est de 3,92 m3/j/km de distrib, soit 2,81 m3/j/km de distribution + adduction, pour un objectif contractuel de 3,3 m3/j/km

CHAPITRE III : INDICATEURS FINANCIERS

7. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 sont ceux fixés par délibération du 28 novembre 2022.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 sont ceux fixés par délibérations du 29 novembre 2023. Les tarifs applicables aux 01/01/2025 sont ceux fixés par délibérations du 29 novembre 2023.

Les tarifs applicables au 01/01/2026 sont ceux fixés par délibération du 10 décembre 2025 et du 7 janvier 2026.

Commune	Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité					
SIMG	Part fixe (€ HT/an)	23 €	45.92 €	45.92 €	45.92 €
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.38	0.7586	0.7586	0.7586
Taxes et redevances					
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5.5%
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³	0,097 €/m ³	0.097 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³	-	-
	Consommation d'eau Potable	-	-	0,43 €/m ³	0.39 €/m ³
	Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau Potable	-	-	0,0111 €/m ³	0.0363 €/m ³

8. FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont de :

- 2.73 € TTC/m³ au 01/01/2023
- 2.54 € TTC/m³ au 01/01/2024
- 2.73 € TTC/m³ au 01/01/2025
- 2.73 € TTC/m³ au 01/01/2026

La période de facturation est annuelle du juillet de l'année n à juillet de l'année n+1. Pour les particuliers deux factures par an sont émises sur la période :

- Une facture d'acompte au mois de janvier de l'année n (consommation estimée de juillet n-1 à décembre n-1),
- Une facture de solde au mois de juillet de l'année n (consommation réelle de juillet n-1 à juillet n avec relève des compteurs déduction faite de l'acompte de janvier).

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en % N/N-1
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	23,00	45.92	45.92	45.92	0 %
Part proportionnelle	45,60	91.03	91.03	91.03	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	68,60	136.952	136.95	136.95	0 %
Part du délégataire					
Part fixe annuelle	79,78	44.08	44.08	44.26	0.41 %
Part proportionnelle	119,90	65.784	65.24	66.78	2.36 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	199,68	109.864	109.32	111.04	1.57 %
Taxes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8.4	11.64	11.64	0 %
Redevance de pollution domestique / Performance des réseaux d'eau Potable (à partir de 2025) (Agence de l'Eau)	33,60	33.6	1.33	4.36	227.82 %
Consommation d'eau Potable (Agence de l'Eau)	-	-	51.60	46.80	-9.30 %
TVA	17,07	15.9	17.10	17.09	-0.06 %
es taxes et redevances pour 120 m3	59,07	57.9	81.67	79.89	-2.17 %
Total TTC	327,35	304.70	327.94	327.88	-0.02 %
Prix TTC au m³	2,73	2.54	2.73	2.73	0.00 %

Le tarif TTC/m³ sur la base d'une facture type 120 m³ est stable entre 2025 et 2026.

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 590 926 m³/an (857 510 m³/an en 2024). Cette forte baisse s'explique par une surestimation des volumes facturés en 2024.

En prenant en compte les volumes d'eau potable livrés gratuitement avec compteur (volumes écartés Loi Warsman, gestes commerciaux...) de 18 111 m³, les volumes comptabilisés V7 en 2025 sont de 609 0373 m³ (volume en jours bruts correspondant à 633 329 m³ sur 365 jours).

Volumes dégrévés	17 657 m ³
Volumes exonérés	454 m ³
TOTAL volumes d'eau potable livrés gratuitement avec compteur	18 646 m³

9. TARIFS ANNEXES

Le tarif vert applicable aux agriculteurs disposant d'un compteur spécifique pour leur exploitation a été baissés de 8% entre 2023 et 2024 (délibération du 29 novembre 2023).

Un tarif spécifique pour les abonnés raccordés par une eau brute non traitée a été instauré à compter du 1^{er} janvier 2024 (délibération du 29 novembre 2023).

10. RECETTES

Recettes de la collectivité :

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
<i>Recettes de facturation (reversement délégataire: part syndicale sur redevance eau potable)</i>	373 672 €	444 675,28 €	619 075,45 €	785 790.29 €
<i>RODP</i>	8 749 €	9 388 €	7 800.00 €	7 836.72€
Total des recettes	382 421 €	454 063 €	626 875.45 €	793 627.01 €

Les reversements du délégataire au profit de la CCMG au titre de la surtaxe eau potable de la consommation de juillet 2025 à juillet 2026 sont de 785 790.29 €

11. EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 995 927,43 €
Recettes	5 246 601,54 €
Résultat de fonctionnement reporté	364 092,69 €
Résultat de clôture de fonctionnement	1 250 674,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 882 945,21 €
Recettes	3 474 366,78 €
Résultats d'investissement reporté	- 631 776,69 €
Résultat de clôture d'investissement	- 408 578,43 €
EXCEDENT DE CLOTURE FINAL	574 411,68 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Principales

Chapitre	Désignation	Prévues	Réalisées	Commentaires
011	Charges à caractère général	136 860,00	95 063,30	Fournitures-Entretien-Assurance-Carburant-Téléphone... Prestations pluvial + DECI 2024 (76 568,83 €)
012	Charges de personnel	96 500,00	96 456,99	LB (retraite au 01/09/25) + LC (24/35ème en 2025)+ FT (50%)
65	Charges de gestion courante	54 100,00	25 357,47	Accès réseau ERDF - Indemnités élus – pas de reversement cogénération à VEOLIA (objectifs de production d'électricité non atteint)
66	Charges financières	459 432,96	456 307,03	Intérêts emprunts bancaires (3 mensualités de 2024 = 4 935,36 € à payer sur 2025 faute de crédits suffisants au budget)
67	Charges exceptionnelles	1 139 531,92	1 131 933,82	Annulation titres 12 401,6 € + régularisation immobilisations + cession gendarmerie Samoens
68	Dotations aux provisions et c	2 000,00	1 789,41	
6811/042	Amortissement	2 190 410,85	2 189 019,41	6811/042
022	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00	-
	TOTAL	4 080 835,73	3 995 927,43	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Principales

Chapitre	Désignation	Prévues	Réalisées	Commentaires
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	-
70	Ventes-Prestation service	2 657 500,00	2 699 616,06	Surtaxe AEP (785 790,29 €) – Surtaxe EU (1 350 146,4 €) PFAC (374 622,48 €) - Surtaxe CB/MV/boues (21 743,12 €)- Vente énergie cogé + photoV = 92 311,64 € - Refacturation prestations pluvial et DECI (62 744,17 €)
74	Subvention exploitation	0,00	0,00	
75	Gestion courante	50 600,00	49 353,00	Redevance Occupation DP + Redevance contrôle DSP = 49 352 €
76	Produits financiers	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	1 979 712,04	1 980 712,04	ajustement de l'endettement
777/042	Amortissement subvention	774 815,44	516 920,44	777/042
7811/042	Reprise sur amortissement			7811/042 + régularisation immobilisations
	TOTAL	5 462 627,48	5 246 601,54	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Principales

Chapitre	Désignation	Prévues	Réalisées	RAR	Commentaires
20	Immo incorporelle	1 000,00	0,00	0,00	
21	Immo corporelle	26 500,00	18 543,24	500,00	Changement véhicule Direction (208) + RAR achat parcelle PR RE
23	Immo en cours	644 887,18	221 990,23	121 954,09	Travaux 2025 y compris RAR (STEP Morillon : txx renouvellement soupape, txx centri 1, Moe cuve hydrolyse, txx badgeuse plate forme déchets verts, txx extension réseau AEP les Villards T1 Samoens, txx dévoiement AEP Tattaz Verchaix, txx dévoiement AEP Esserts Morillon, txx extension EU maison de la santé Chatillon, Moe approfondissement réseau EU rive droite du Giffre, Moe finalisation txx extension réseau EU T1 et T2 Chatillon, Moe travaux d'amélioration et mise en conformité source de la Vieille Morillon, Txx capteur pression le Mont)
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 200,00	92 147,61	0,00	Reversement carte d'hôte CCMG : 92 147,61 € issu de la section d'investissement
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette	2 967 048,41	2 966 158,00	0,00	3 mensualités de 2024 = 24 524 € à payer sur 2025 faute de crédits suffisants au budget + ajustement de l'endettement 1 431 512,08 €
040	Amortissement subvention	774 815,44	524 396,19	0,00	139/040
020	Dépenses imprévues	579,18	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	35 335,69	27 859,94	0,00	Régularisation emprunts
458	Opération pour compte de tiers	59 615,00	31 850,00	27 765,00	Régularisations fin de contrat SUEZ (y compris RAR)
	TOTAL	4 601 980,90	3 882 945,21	150 219,09	

RECETTES D'INVESTISSEMENT Principales

Chapitre	Désignation	Prévues	Réalisées	RAR	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
13	Subvention	43 938,00	31 823,00	227 898,00	Procédure instauration périmètres captages + AEP les Villards T2 + STEP Cuve hydrolyse
16	Emprunt	0,00	0,00	0,00	
10	Dotation fonds divers	1 629 404,07	633 534,76	0,00	Réserve (affectation résultats exercice 2024: 631776,69 €)
23	Immo en cours	0,00	0,00	0,00	
27	Créances collectivités	356 973,64	356 973,64	0,00	
28/040	Amortissement	2 190 410,85	2 196 495,16	0,00	28/040 + régularisation immobilisations
041	Opérations patrimoniales	35 335,69	27 859,94	0,00	Régularisation emprunts
458	Opération pour compte de tiers	227 680,28	227 680,28	0,00	Apurement du compte 4581001 « opérations pour compte de tiers - dépenses » + EP la Verne 30 457,75 €
	TOTAL	4 483 742,53	3 474 366,78	227 898,00	

12. STRUCTURE DE LA DETTE

Au 31 décembre 2025, la dette du budget eau potable assainissement du SIMG s'élève à 11 892 300,51€ (13 354 886,1 € au 31/12/2024).

PROJET

CHAPITRE IV : INDICATEURS DE PERFORMANCE

13. QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	146	3	147	5	144	2
Paramètres physico-chimiques	146	0	147	0	207	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	97.9%	96.60 %	98.61 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100 %	100 %

Le tableau ci-dessus contient les indicateurs représentant les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

14. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1

du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91,56 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,55%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	114

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 est de **114** (114 en 2024).

Pour rappel en 2023 les lignes VP.238 à VP.240 entraînait une note de 15 points sur 15, alors qu'en 2024 et 2025 cette note est de 14 points sur 15. En effet le pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres est de 91.56 % en 2024 contre 97.55 % en 2023 ce qui fait baisser la note d'un point. Le delta de 6 % peut s'expliquer par une potentielle perte d'informations entre l'export de la base de données SIG par le délégataire sortant et l'import de celle-ci par le délégataire entrant.

15. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

15.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	73.06 %	81.3%	82.3 %	79,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12.8	13.12	16.16	15.2
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau	67.57%	67.61%	68.23 %	68.0 %

Pour l'exercice 2025, le rendement de réseau de 79.6 % diminue de 2.7% par rapport à 2024.

Le rendement = Volume consommé autorisé (V6) / Volume produit (V1) Le Volume produit (V1) = Volume mis en distribution (V4)

La différence entre les volumes produits V1 et les volumes consommés autorisés V6 correspond aux pertes sur le réseau. Les pertes en réseaux sont plus importantes en 2025 (176 434 m³ en 2025 contre 157 250 m³ en 2024).

Pour rappel compte tenu des incertitudes sur les volumes vendus en 2024 (et de l'estimation faite par VEOLIA), le rendement 2024 était alors incertain et surement surestimé. Ceci explique donc la diminution de cet indicateur de performance. Toutefois ce dernier est également en deçà de celui de 2023 et est à surveiller pour ne pas être dégradé davantage et répondre aux objectifs fixés par la collectivité au délégataire. En 2025, le rendement de réseau est de 79.6 % pour un objectif contractuel de 80%.

15.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5.10 m³/lj/km** (5.50 en 2024).

15.3 INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **3.90 m³/lj/km** (3.48 en 2024).

15.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	5 dernières années
Linéaire renouvelé en km	0.015	0.165	0.560	0.500	0.03	0.063	0.176	1.329 km

Au cours des 5 dernières années, **1,329 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,21%**.

15.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture

60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 73.49 % (73 % en 2024).

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
MORILLON- LES FEUX	SOURCE (DRAIN < 20 M)	MORILLON	06556X0031	Procédure terminée (captage public)	02/11/1987	25/01/1995	22/05/1995	80 %
MORILLON- LES BERGINS 1	SOURCE (DRAIN < 20 M)	MORILLON	06793X0015	Procédure terminée (captage public)	02/11/1987	21/09/1994	02/11/1994	80 %
MORILLON- LES BERGINS 2	SOURCE (DRAIN < 20 M)	MORILLON	06793X0014	Procédure terminée (captage public)	02/11/1987	21/09/1994	02/11/1994	80 %
MORILLON- LES BERGINS 3	SOURCE (DRAIN > 20 M)	MORILLON	06793X0013	Procédure terminée (captage public)	02/11/1987	21/09/1994	02/11/1994	80 %
MORILLON- LES LAURENTS	SOURCE (DRAIN < 20 M)	MORILLON	06793X0042	Procédure terminée (captage public)	16/03/1993	21/09/1994	02/11/1994	80 %
SAMOENS- BECTA	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55003LBVE	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SAMOENS- PAPARS	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55001SGPM	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SAMOENS- LA COMBE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55001SGPQ	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SAMOENS- LA GRANGETTE	SOURCE (DRAIN > 20 M)	SAMOENS	B55001SGPP	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SAMOENS- LA ROGNE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	06557X0012	Procédure terminée (captage public)	30/12/1977	12/04/1995	14/06/1995	60 %
SAMOENS- LE BIOLEY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	06557X0011	Procédure terminée (captage public)	30/12/1977		14/06/1995	60 %
SAMOENS- PLAN DE L'ARCHE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55011RKUF	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
SAMOENS- COMBE AU FLE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	06557X0010	Procédure terminée (captage public)	15/02/1993	12/04/1995	14/06/1995	60 %
SAMOENS- LES FONTANETTES	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	06557X0016	Procédure terminée (captage public)	30/12/1977	12/04/1995	14/06/1995	60 %
SAMOENS- LES FONTAINES	RESURGENCE KARSTIQUE PONCTUELLE	SAMOENS	06557X0014	Procédure terminée (captage public)	15/02/1993	12/04/1995	14/06/1995	80 %
SIXT- LES FAIX	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55001SGPX	Procédure terminée (captage public)	06/01/1992	23/07/2008	04/09/2008	60 %
SAMOENS- LA LESIERE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55001SGQA	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SAMOENS- BECTA MOGENIER	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAMOENS	B55003LBVY	Procédure terminée (captage public)	10/01/2018	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SIXT- LES FARDELAYS	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001SGRB	Procédure terminée (captage public)	06/01/1992	23/07/2008	04/09/2008	60 %
SIXT- ENGLENE (LE POT)	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001SGRF	Procédure terminée (captage public)	31/12/2017	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SIXT- LE MONT	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001SGQR	Procédure terminée (captage public)	31/12/2017	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SIXT- MONT FLEURI	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001SGQQ	Procédure terminée (captage public)	31/12/2017	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SIXT- FONTAINE EAU CLAIRE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001SGRD	Procédure terminée (captage public)	31/12/2017	07/10/2025	13/11/2025	60 %
SIXT- LE CROT	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001SGQS	Procédure terminée (captage public)	16/09/1992	23/07/2008	04/09/2008	60 %
SIXT- LES PLATONS	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SIXT-FER-A-CHEVAL	B55001RKUS	Procédure terminée (captage public)	16/09/1992	23/07/2008	04/09/2008	60 %
VERCHAIX- LES CHOSALS	SOURCE (DRAIN < 20 M)	VERCHAIX	06557X0006	Procédure terminée (captage public)	22/03/1997	21/11/2002	09/01/2003	60 %
VERCHAIX- LA CRUSE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	VERCHAIX	06557X0007	Procédure terminée (captage public)	22/03/1997	21/11/2002	09/01/2003	80 %

16. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2024	Exercice 2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 578	4 510
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2.73 (01/01/25)	2.73 (01/01/26)
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96.6%	98.61%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	114
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82.3%	79.6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5.50	5.11
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3.48	3.90
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.21%	0.21%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	73%	73.49%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0